

**AVENANT N°3  
A LA  
CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIS IReSP**

**ENTRE**

- **L'Etat:**

**Le Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes**

14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

représenté par la Direction générale de la santé (DGS) et par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

**Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR)**

1 rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

représenté par la secrétaire d'Etat

- **Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)**

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16 – France  
représenté par son Président

- **L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm)**

101, rue de Tolbiac  
75654 PARIS Cedex 13  
représenté par son Président-directeur Général

- **L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)**

Avenue du professeur Léon Bernard  
CS 74312  
35043 Rennes Cedex  
représentée par son Directeur

- **L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)**

44, boulevard de Dunkerque  
CS 90009  
13572 Marseille Cedex 02  
représenté par son Président

- **L'Institut National d'Etudes Démographiques (INED)**

133, Bd Davout  
75980 PARIS Cedex 20  
représenté par sa Directrice

- **La Haute Autorité de Santé (HAS)**  
2, avenue du Stade de France  
93218 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex  
représenté par son Président,
- **L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM)**  
143-147 Bd Anatole France  
93285 ST DENIS Cedex  
représentée par son Directeur Général
- **L'Institut de Veille Sanitaire (InVS)**  
12, rue du Val-d'Osne  
94415 ST MAURICE Cedex  
représenté par sa Directrice Générale
- **L'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)**  
42, bd de la Libération  
93203 SAINT DENIS Cedex  
représenté par son Directeur Général
- **L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)**  
27-31 avenue du Général Leclerc,  
94701 MAISONS-ALFORT Cedex  
Représenté par son Directeur Général
- **L'Agence de Biomédecine**  
1, avenue du Stade de France  
93212 SAINT- DENIS LA PLAINE Cedex  
représenté par sa Directrice Générale
- **L'Etablissement Français du Sang (E.F.S.)**  
20, avenue de stade de France  
93000 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex  
représenté par son Président
- **La Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants (RSI)**  
260/264 avenue du Président Wilson  
93457 LA PLAINE-SAINT-DENIS Cedex  
représentée par son Directeur Général
- **La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS)**  
50 avenue du Professeur André Lemierre  
75986 PARIS Cedex 20  
représentée par son Directeur Général
- **La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)**  
66 avenue du Maine  
75682 PARIS cedex 14  
représentée par sa Directrice

- **L'Union des Etablissements d'Enseignement Supérieur Catholique (UDESCA)**  
21 rue d'Assas  
75270 PARIS Cedex 06  
représentée par son Président
- **L'Institut National du Cancer (INCa)**  
52, avenue André Morizet  
92513 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex  
représenté par sa Présidente
- **La Conférence des Présidents d'Université (CPU)**  
103, Bd St Michel  
75005 PARIS  
représentée par son Premier Vice-Président
- **Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)**  
292 rue Saint-Martin  
75141 PARIS Cedex 03  
représenté par son administrateur général
- **L'Institut Pasteur**  
25-28 rue du Docteur Roux  
75015 PARIS
- **L'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po Paris)**  
27, rue Saint-Guillaume  
75007 PARIS

Ci-après désignés les « Partenaires ».

## **Préambule**

Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) IReSP a officiellement été créé en mai 2007 pour une durée de 4 ans. Depuis, le GIS anime la recherche en Santé Publique et contribue au développement de cette recherche en suivant des objectifs définis avec les Partenaires. Il facilite les liens entre l'ensemble des partenaires de cette recherche réunis au sein du GIS et contribue à sa visibilité.

La durée du GIS a été renouvelée par avenant à compter du 29 mai 2011 pour une nouvelle période de 4 ans. Les Partenaires signataires du GIS souhaitent aujourd'hui permettre à l'IReSP de poursuivre ses activités.

Les Partenaires décident donc de renouveler le GIS pour une période de quatre ans à compter du 29 mai 2015.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de renouveler le GIS et de modifier certaines de ses modalités de fonctionnement.

## **ARTICLE 2 - MODIFICATIONS DU PREAMBULE**

Il est ajouté, à la fin du deuxième alinéa du préambule, la phrase suivante :

- « Ses missions s’inscrivent dans le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Santé et de la Stratégie Nationale de la Recherche qui indiquent une priorité forte pour la recherche en santé publique.»

Les stipulations de la troisième phrase du troisième alinéa du préambule sont remplacées par les stipulations suivantes :

- « Il remplit ses missions en parfaite complémentarité avec l’Institut thématique multi-organismes (ITMO) de Santé publique de l’Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan)<sup>1</sup>, dont le rôle est de faciliter et de coordonner l’activité des équipes de recherche de l’ensemble des opérateurs qui développent des travaux consacrés à la santé publique ou à la recherche clinique. L’IReSP contribue par ailleurs à coordonner les activités de veille scientifique et technologique des partenaires, ainsi qu’à accroître la visibilité de la recherche française en Santé Publique. »

## **ARTICLE 3 - MODIFICATIONS DE LA DENOMINATION DE PARTENAIRES**

La dénomination « Ministère du travail, de l’emploi et de la santé » est remplacée par « Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ».

La dénomination « Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP) » est remplacée par « Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) ».

La dénomination « Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS) » est remplacée par « Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) ».

Dans la dénomination des Partenaires, il est pris en compte la fusion des « Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) » et « Agence Française de Sécurité Sanitaire de l’Environnement et du Travail (AFSSET) », remplacées par une « Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail (Anses) ». Cela réduit le nombre de Partenaires d’une unité.

## **ARTICLE 4 - MODIFICATION DE L’ARTICLE 1 - CREATION DU GIS « INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTE PUBLIQUE »**

Les dispositions des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> alinéas de l’article 1 sont remplacées par :

« Le GIS « Institut de recherche en santé publique » est domicilié, à la date de signature des présentes, à l’adresse suivante :

- Biopark, bâtiment A  
8, rue de la Croix-Jarry, 75013 Paris »

---

<sup>1</sup> Membres de l’alliance Aviesan : CEA, CHRU, CNRS, CPU, INRA, Inria, Inserm, Institut Pasteur, IRD  
Membres associés de l’alliance Aviesan : Ariis, Cirad, EFS, Fondation Mérieux, Ineris, Institut Curie, IRSN, IRBA, Institut Mines-Télécom, Unicancer

## **ARTICLE 5 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 - MISSIONS DU GIS « INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTE PUBLIQUE »**

Il est ajouté, à la fin du premier alinéa de l'article 3.1 :

- « , en cohérence avec le groupe thématique « Santé Publique » pour la programmation scientifique annuelle de la recherche en santé, coordonnée par Aviesan. »

## **ARTICLE 6 - MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 4 - ORGANISATION DU GIS « INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTE PUBLIQUE »**

6.1 Les stipulations du premier alinéa de l'article 4 sont remplacées par les dispositions suivantes :

- « Le GIS « Institut de Recherche en Santé Publique » est administré par un Directeur, un Directeur adjoint, un Secrétaire Général, un Comité Directeur et un Bureau Exécutif. Il dispose également d'un Comité d'Orientation Scientifique. »

6.2 A la première phrase du premier alinéa de l'article 4, les mots « Directeur Général de l'Inserm » sont remplacés par « Président-directeur général » de l'Inserm.

6.3 Les stipulations du deuxième alinéa de l'article 4.1 sont modifiées par les dispositions suivantes :

- « Le Directeur et le Directeur Adjoint du GIS « Institut de Recherche en Santé Publique » sont chargés de : »

6.4 Il est ajouté, à la fin du premier alinéa de l'article 4.1, la phrase suivante :

- « Le Directeur du GIS désigne un Directeur Adjoint pour le seconder dans ses missions, pour une même durée de quatre ans, renouvelable une fois. »

6.5 La dernière phrase du septième alinéa de l'article 4.1 est remplacée par la phrase suivante :

- « Il peut déléguer cette fonction de représentation à toute personne de son choix après accord du Bureau Exécutif et après en avoir informé les membres du Comité Directeur. »

6.6 Les stipulations du dernier alinéa de l'article 4.1 sont modifiées par les dispositions suivantes :

- « Le Directeur du GIS est également assisté par un Secrétaire Général et un Bureau Exécutif. »

6.7 La notion de Comité d'Orientation Stratégique est supprimée et l'article 4.3 est modifié de la manière suivante :

- « 4.3. Bureau Exécutif

Le Bureau Exécutif est composé du président du Comité Directeur, du Directeur et Directeur Adjoint de l'IRESP, d'un représentant de chaque Partenaire de l'IRESP participant financièrement au fonctionnement du GIS (la CNAMTS, la CNSA, la DGS, la

DREES et l'Inserm), ainsi que d'un représentant de l'EHESP de par sa mission d'animation d'un réseau national d'enseignement supérieur en matière de santé publique et d'un représentant de l'ITMO Santé publique pour assurer la cohérence des programmes de travail entre l'IReSP et l'ITMO Santé publique.

Le Bureau Exécutif est chargé:

- d'animer et de coordonner la réflexion conduisant à la définition précise des programmes de recherche du GIS « Institut de Recherche en Santé Publique » et de leurs modalités de financement et d'évaluation, en conformité avec les orientations définies par le Comité directeur,
- d'assister le Directeur dans la mise en œuvre de la politique de recherche définie,
- d'établir le bilan annuel des travaux effectués.

Il se réunit en tant que de besoin à la demande du Directeur du GIS « Institut de Recherche en Santé Publique », pour examiner les questions du domaine de sa compétence. Le président du Comité Directeur du GIS « Institut de Recherche en Santé Publique » préside les réunions du Bureau Exécutif. Le Secrétaire Général est invité permanent aux réunions du Bureau Exécutif.

L'ordre du jour des réunions est fixé conjointement par le Directeur du GIS et par le Président du Bureau Exécutif. »

- 6.8 Le 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 4.4 relatif au Comité Directeur est modifié de la manière suivante :
- « Il se réunit au moins une fois par an, et deux fois si possible, sur convocation de son président, dans les conditions définies dans le Règlement Intérieur. »
- 6.9 Le 6<sup>e</sup> alinéa de l'article 4.4 relatif au Comité Directeur est modifié de la manière suivante :
- « Le Directeur et le Directeur adjoint du GIS et le Président du Comité d'Orientation Scientifique assistent aux réunions avec voix consultative. Le Secrétaire Général est invité permanent aux réunions du Comité Directeur. »
- 6.10 Les mentions « Conseil Scientifique » sont remplacées par « Comité d'Orientation Scientifique » à l'article 4.4 relatif au Comité Directeur.
- 6.11 Le 12<sup>e</sup> alinéa de l'article 4.4, est remplacé par les dispositions suivantes :
- « approuver les modalités d'adhésion ou de retrait d'un Partenaire; »
- 6.12 Le 15<sup>e</sup> alinéa de l'article 4.4 est supprimé.
- 6.13 Il est ajouté à l'article 4.4 un nouvel alinéa rédigé :
- « L'ordre du jour des réunions est fixé conjointement par le Directeur du GIS et par le Président du Comité Directeur. »
- 6.14 L'article 4.5 est renommé « Comité d'Orientation Scientifique. Il est ainsi rédigé :
- « 4.5. Comité d'Orientation Scientifique

Le Comité d’Orientation Scientifique est constitué de dix membres, désignés par le Comité Directeur sur proposition du Directeur du GIS « Institut de Recherche en Santé Publique » :

1. 5 personnalités qualifiées françaises, extérieures au Comité Directeur et au Bureau Exécutif du GIS « Institut de Recherche en Santé Publique »,
2. 5 personnalités qualifiées étrangères (dont au moins une venant d’un pays du sud)

Ces personnalités qualifiées sont choisies pour leurs compétences scientifiques dans le domaine de la santé publique et pour leur capacité d’évaluation des actions menées dans le cadre du GIS. Le mandat des membres est d’une durée de quatre (4) ans.

Le Comité d’Orientation Scientifique exprime un avis sur les grandes orientations et sur l’ensemble des actions du GIS « Institut de Recherche en Santé Publique ». Il conduit une réflexion prospective qu’il soumet au Comité Directeur et au Directeur. Il évalue le bilan annuel des travaux effectués. Il peut être saisi par le Directeur pour l’élaboration de programmes spécifiques.

Un Président du Comité d’Orientation Scientifique est nommé, sur proposition du Directeur du GIS « Institut de Recherche en Santé Publique », par le Comité Directeur pour la durée du mandat du Comité d’Orientation Scientifique (quatre ans).

Le Comité d’Orientation Scientifique se réunit sur convocation de son président au moins une fois par an. Il peut se réunir également à la demande du tiers de ses membres. Le Directeur ou toute autre personne désignée par le Président du COS assiste aux réunions avec voix consultative.

L’ordre du jour des réunions est fixé conjointement par le Directeur du GIS et par le Président du Comité d’Orientation Scientifique »

## **ARTICLE 7 - MODIFICATION DE L’ARTICLE 7 - PROJETS DE RECHERCHE**

7.1 La première phrase du premier alinéa de l’article 7 est remplacée par :

- Le GIS « Institut de Recherche en santé Publique » a notamment pour mission de soutenir des projets de recherche d’excellence en Santé Publique.

7.2 A la première phrase du deuxième alinéa de l’article 7, la mention suivante est supprimée :

- « par décision du Comité Directeur »

## **ARTICLE 8 - MODIFICATION DE L’ARTICLE 8 - REGLEMENT INTERIEUR DU GIS « INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTE PUBLIQUE »**

A l’article 8, la mention « COS » est remplacée par « Bureau Exécutif »

## **ARTICLE 9 - MODIFICATIONS DE L’ARTICLE 10 - DATE D’EFFET – DUREE – MODIFICATION - RESILIATION**

9.1 Les stipulations de l’article 10.1 sont remplacées par les dispositions suivantes :

- « Le GIS « Institut de Recherche en Santé Publique » est créé pour une durée de quatre ans à compter de la date de signature des présentes. Il est renouvelé, à compter du 29 mai 2011, pour une nouvelle période de quatre (4) ans. Il est renouvelé, à compter du 29 mai 2015, pour une nouvelle période de quatre (4) ans. Il pourra être renouvelé par voie d'avenant par les partenaires à l'issue de l'évaluation prévue à l'article 9. »

9.2 A l'article 10.2 la mention « COS » est remplacée par « Comité Directeur ».

9.3 A l'article 10.3, premier alinéa de la partie « Retrait », le numéro de l'alinéa est précisé de la manière suivante :

- Le retrait d'un Partenaire a pour conséquence d'éteindre ses droits et obligations découlant de la présente convention, à compter de l'expiration de la période de préavis fixé à l'alinéa premier.

9.4 A l'article 10.4 la mention « COS » est remplacée par « Comité Directeur ».

## **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter du 29 mai 2015.

## **ARTICLE 11 – DISPOSITIONS FINALES**


Les autres dispositions de la convention constitutive du GIS « Institut de Recherche en Santé Publique » non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.



Fait à Paris,

En 23 exemplaires originaux

Le Directeur Général de la Santé,



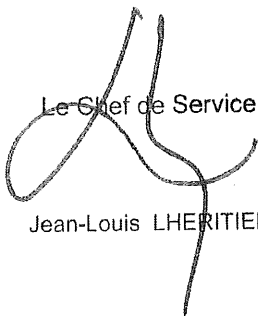
Professeur Benoît VALLET

Le Directeur général de la santé

Le Directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

P.O.

Le Chef de Service



Jean-Louis LHERITIER

Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

**Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

POUR LA MINISTRE ET PAR DELEGATION  
LE CHEF DU SERVICE DE LA PERFORMANCE,  
DU FINANCEMENT ET DE LA CONTRACTUALISATION AVEC  
LES ORGANISMES DE RECHERCHE

**Eric BERNET**

Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Guy', written over a faint rectangular stamp.

L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm)

Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)

La Secrétaire Générale

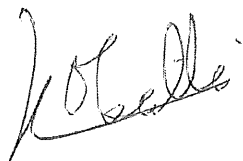


Elisabeth de LAROCHELAMBERT

Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

**L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)**

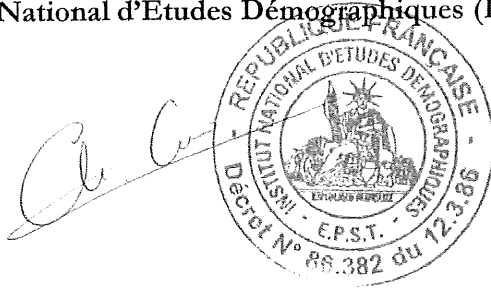
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Moatti', written in a cursive style.

**Jean-Paul MOATTI**  
Président-directeur général

Fait à Paris, le 13/02/15

En 23 exemplaires originaux

L'Institut National d'Etudes Démographiques (INED)



Fait à Paris,

En 23 exemplaires originaux

**La Haute Autorité de Santé (HAS)**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM)

Dominique MARTIN

Directeur général



Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

**L'Institut de Veille Sanitaire (InVS)**

**Pour le Directeur Général  
Le Directeur Général Adjoint**

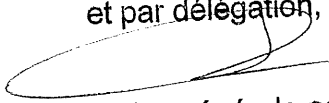
**Martial METTENDORFF**

Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

**L'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)**

Pour le Directeur général  
et par délégation,



La Directrice générale adjointe  
de L'Inpes

**Jocelyne BOUDOT**

Fait à Paris, le **17 MARS 2015**

En 23 exemplaires originaux

**L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)**



Le Directeur Général

Marc MORTUREUX

Fait à Paris, le 15/04/2015

En 23 exemplaires originaux

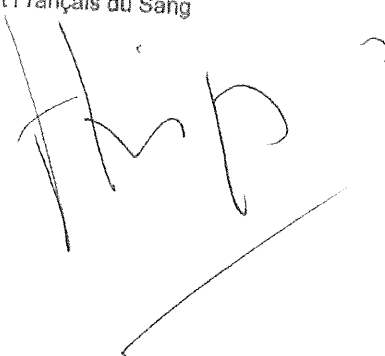
L'Agence de Biomédecine

Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

**L'Etablissement Français du Sang (E.F.S.)**


**M. François TOUJAS**  
Président  
de l'Etablissement Français du Sang

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'FT', is written over the printed name and title. The signature is stylized and somewhat abstract.

Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

**L'Institut National du Cancer (INCa)**

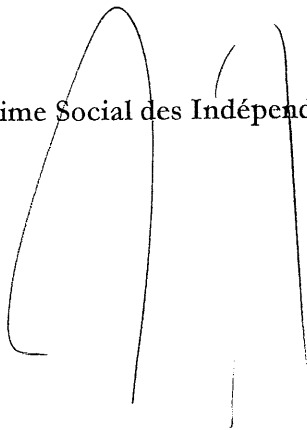


**Pr. Agnès BUZYN**  
Présidente  
**INSTITUT NATIONAL DU CANCER**

Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

La Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants (RSI)

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a vertical stroke on the right.

Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

**La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS)**

A handwritten mark consisting of a vertical line on the left and a curved line extending to the right, resembling a stylized signature or the letter 'L'.



Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

**La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)**

**La Directrice de la CNSA**

  
**Geneviève GUEYDAN**

Fait à Paris, le 09/03/2015

En 23 exemplaires originaux

L'Union des Etablissements d'Enseignement Supérieur Catholique (UDESCA)



Philippe BORDEYNE  
président

**UDESCA**  
— UNION —  
*des*  
ÉTABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
CATHOLIQUE

Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

**La Conférence des Présidents d'Université (CPU)**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a vertical stroke that curves to the right at the bottom.

Fait à Paris, le 13 AVR. 2015

En 23 exemplaires originaux

**Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)**

L'Administrateur général  
du Conservatoire national  
des arts et métiers

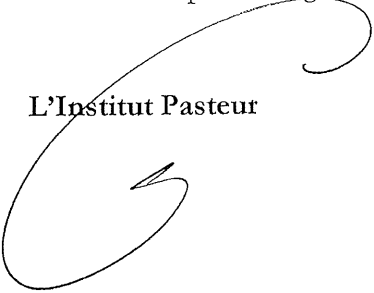


**Olivier Faron**

Fait à Paris, le

En 23 exemplaires originaux

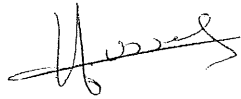
**L'Institut Pasteur**



Fait à Paris, le 8/09/2015

En 23 exemplaires originaux

La Fondation nationale des sciences politiques



Christine Musselin

Directrice scientifique

Fait à Paris, le **03 JUIL. 2015**

En 23 exemplaires originaux

**Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)**

